

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 22/53/1

mai 2022

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-troisième session  
(en ligne)

4-8 juillet et 13 juillet 2022

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 22/53/1
2	Désignation des rapporteurs	
3	Questions soumises au CCPR par la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et/ou d'autres organes subsidiaires	CX/PR 22/53/2
4(a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 22/53/3
4(b)	Questions découlant d'autres organisations internationales	CX/PR 22/53/4
5(a)	Rapport de la session extraordinaire et ordinaire de la JMPR 2021 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du rapport de la JMPR (anglais seulement)
5(b)	Rapport sur les réponses à des questions spécifiques soulevées par le CCPR découlant de la session ordinaire de la JMPR 2021	Section 3 du rapport de la JMPR (anglais seulement)
6	Projet de limites maximales de résidus (MRL) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (à l'étape 7 et à l'étape 4)	CX/PR 22/53/5 (anglais seulement)
	- Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2022/20-PR)	CX/PR 22/53/5-Add.1
7	Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXA 4-1989)	
7(a)	Établissement de LMR de pesticides pour l'okra	CX/PR 22/53/6
	- Observations en réponse à la CL 2022/34-PR	CX/PR 22/53/6-Add.1
7(b)	Classe B – Produits alimentaires primaires d'origine animale (tous les types) (à l'étape 4)	CX/PR 22/53/7
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2022/35-PR	CX/PR 22/53/7-Add.1 (Partie I)

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, seuls l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Veuillez consulter le site web du Codex pour des mises à jour régulières sur l'état d'avancement des documents de travail et autres informations logistiques relatives à cette réunion.

[Page des réunions du site Internet – CCPR53.](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
7(c)	Classe E - Produits alimentaires transformés d'origine animale (tous les types)	CX/PR 22/53/8
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2022/35-PR	CX/PR 22/53/7-Add.1 (Partie II)
7(d)	<u>Coordination des travaux entre le CCPR et le CCRVDF:</u> Classe B – Produits alimentaires primaires d'origine animale Harmonisation des limites maximales de résidus pour la viande de mammifères entre le CCPR et le CCRVDF: Définition harmonisée pour les abats comestibles et autres tissus comestibles d'origine animale	CX/PR 22/53/9
	- Observations en réponse à la CL 2022/36-PR	CX/PR 22/53/9-Add.1
8	<u>Coordination des travaux entre le CCPR et le CCRVDF :</u> <i>Groupe de travail mixte CCPR/CCRVDF sur les composés à double usage: État d'avancement des travaux</i>	CX/PR 22/53/10
9	Directives pour les composés présentant un niveau de problème de santé publique faible et pouvant être exemptés de l'établissement de LMR Codex ou ne donnant pas lieu à des résidus (à l'étape 7)	CX/PR 22/53/11
	- Observations à l'étape 3 en réponse à la CL 2022/37-PR	CX/PR 22/53/11-Add.1
10	<u>Engagement de la JMPR dans des examens parallèles pour l'évaluation de nouveaux composés:</u> Critères de sélection du chef de projet mondial pour le processus d'examen parallèle	CX/PR 22/53/12
	- Observations en réponse à la CL 2022/38-PR	CX/PR 22/53/12-Add.1
11	Gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique	CX/PR 22/53/13
	Observations en réponse à la CL 2022/39-PR	CX/PR 22/53/13-Add.1
12	Homologations nationales des pesticides	CX/PR 22/53/14
13	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer ou réévaluer par la JMPR	CX/PR 22/53/15
14	Document de travail sur la révision des dispositions relatives à la spectrométrie de masse dans les <i>Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse (SM) pour l'identification, la confirmation et le dosage des résidus (CXG 56-2005)</i> et la <i>Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse en vue de la détermination des résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CXG 90-2017)</i>	CX/PR 22/53/16
15	Document de travail sur le suivi de la pureté et la stabilité des matériaux de référence certifiés des pesticides multi-classes pendant un stockage prolongé	CX/PR 22/53/17
16	Atténuation des incidences commerciales liées à l'utilisation d'inhibiteurs environnementaux dans l'agriculture	CX/PR 22/53/18
17	Modification du groupe 14 (Fruits assortis – écorce non comestible)	CX/PR 22/53/19
18	Renforcement des procédures opérationnelles de la JMPR et du CCPR pour résoudre le retard des évaluations et satisfaire la demande future d'établissement des LMR du Codex	CX/PR 22/53/20
19	Autres questions et travaux futurs	
20	Date et lieu de la prochaine session	
21	Adoption du rapport	

---

**NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE****Note générale**

---

**Lettres circulaires:** Toutes les lettres circulaires concernant le Comité du Codex sur les résidus de pesticides sont disponibles sur le site web du Codex comme suit:

- <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

**Révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale**

---

**Point 7(e) de l'ordre du jour : Classe B – Produits alimentaires primaires d'origine animale****Harmonisation des limites maximales de résidus pour la viande de mammifères entre le CCPR et le CCRVDF**

*Les services de la Protection des plantes et vétérinaires* des pays membres du Codex sont invités à fournir des commentaires en réponse à la CL 2022/36-PR pour examen par le CCPR, à sa cinquante-troisième session. Les résultats de l'examen de cette question seront envoyés au CCRVDF, à sa vingt-sixième session (2023), pour examen. Veuillez noter qu'à sa quarante-quatrième session (2021), la Commission du Codex Alimentarius a adopté une définition pour les abats comestibles tel que proposé par le CCRVDF, à sa vingt-cinquième session, (2021) sur la base des recommandations du CCPR, à sa cinquante et unième session (2019).

**Établissement des LMR Codex pour les pesticides**

---

**Points 10/11/12 de l'ordre du jour: Engagement de la JMPR dans des examens parallèles pour l'évaluation de nouveaux composés, gestion des composés sans appui, homologations nationales des pesticides**

Ces points traitent des moyens dont dispose le Comité pour améliorer l'établissement des LMR pour les pesticides pour les aliments et les aliments destinés à l'alimentation animale dans les procédures décrites dans les *Principes d'analyse des risques pour l'établissement des limites maximales de résidus pour les pesticides par le Comité sur les résidus de pesticides* et des décisions prises par le CCPR lors de sessions précédentes pour compléter les orientations fournies dans les principes de l'analyse des risques. Les membres et observateurs du Codex sont invités à examiner les conclusions et recommandations de ces documents de manière globale afin de fournir des orientations utiles au CCPR, lors de l'examen de ces points de l'ordre du jour en particulier concernant la possibilité de continuer à améliorer l'établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer ou réévaluer par la JMPR.

**Point 13 de l'ordre du jour: Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer/réévaluer en priorité par le JMPR**

L'élaboration de la liste prioritaire correspond à l'étape 1 de la procédure d'élaboration des LMR du Codex. Le Comité examinera un document préparé par le groupe de travail électronique sur les priorités (présenté dans le document CX/PR 22/53/15 et des observations soumises, lors des débats sur les Points 5 b) et 6 de l'ordre du jour.

**Autres questions**

---

**Point 19 de l'ordre du jour:** D'autres questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour provisoire pourraient être proposées sous le point 1 de l'ordre du jour et être examinées sous le point 19 de l'ordre du jour, sous réserve de l'accord du Comité. Les questions dont l'examen est prévu sous Autres questions dépendent du temps disponible.